

## **RUBRIQUE ACCUEIL DES CLASSES**

Le tribunal de grande instance de Nanterre accueille des classes de collèges et de lycées des Hauts-de-Seine et leur offre la possibilité d'assister à une audience correctionnelle.

Les enseignants et les élèves s'engagent à respecter rigoureusement la charte de bonne conduite (cliquer ICI) <P:\SITE INTERNET\Docs\Charte de bonne conduite à diffuser aux élèves.pdf>

Deux formules s'offrent aux enseignants souhaitant bénéficier de ce dispositif :

- **L'accueil avec intervention d'un avocat :**

L'accueil au tribunal est précédé de l'intervention d'un avocat dans l'établissement scolaire et est suivi d'un entretien avec le même avocat à la fin de l'audience (dispositif suspendu au 1er septembre 2017).

- **L'accueil sans intervention d'un avocat :**

Cette seconde option permet aux enseignants d'assister en autonomie avec leur classe à une audience correctionnelle. Dans ce cas, une plaquette informative leur sera remise afin d'accompagner au mieux leurs élèves.

Les enseignants intéressés doivent contacter le CDAD : [cdad-hauts-de-seine@justice.fr](mailto:cdad-hauts-de-seine@justice.fr).